





DANS CE NUMÉRO

RETOUR SUR...

UNE PAGE D'HISTOIRE... La Cure

INFOS PRATIQUES

P8



Retrouvez votre Mairie

lundi et vendredi de 14h à 17h mercredi de 9h à 12h samedi de 9h à 11h

04.74.36.89.79 mairie@abergement-de-varey.fr

toutes les actualités sur l'application Illiwap et www.abergement-de-varey.fr Un été particulièrement chaud, une canicule historique, une sécheresse qui perdure, un automne qui s'annonce sous des températures particulièrement élevées : c'est une situation climatique qui doit nous interpeller car elle pourrait s'amplifier au cours des prochaines années.

Bien que nos ressources en eau potable ne soient pas encore menacées, il y a lieu d'être très vigilant sur son utilisation, en respectant les consignes qui ont été diffusées pendant tous ces derniers mois, en l'économisant par des gestes au quotidien, en privilégiant le recyclage et l'utilisation de l'eau de pluie.

Nos sources sont au plus bas, certaines fontaines ne coulent plus. Nous avons besoin du concours de tous pour nous aider à préserver cette richesse.

Les arbres ont prématurément pris les couleurs d'automne, la nature souffre terriblement et se trouve vulnérable face aux menaces d'incendies. Nous appelons les propriétaires à entretenir leurs terrains afin de limiter au maximum ces risques.

Le Conseil Municipal travaille avec les pompiers sur un plan de complément de défense incendie.

Nous avons besoin de la coopération de tous pour préserver notre cadre de vie.



Max ORSET

RETOUR SUR...

Voyage en Tsiganie





Le 2 juillet, tout le village s'est embarqué pour un voyage en Tsiganie :

une roulotte sous les arbres, un décor de rêve pour le voyage (merci 1000 fois à Sylvie et François Courouble), deux conteuses de talent : la compagnie Premier baiser, des contes "Les chemins du soleil", des musiciens, le groupe "Tutti Bueni", mais aussi une buvette avec de la bière bien fraîche, une petite restauration faite maison, une ambiance festive à souhait...

Bref, un moment comme on les aime chez nous à l'Abergement!!

La vogue du 22 juillet —

IDans une ambiance chaleureuse, sous les lampions et les guirlandes, au son de l'orchestre musette, les Abergementais et leurs amis ont passé une belle soirée d'été.

L'après-midi, les enfants ont pu profiter des jeux traditionnels proposés par Maryse et le Comité des Fêtes.

Dès 19 heures, les plus grands étaient là pour profiter de l'apéro à la buvette, puis se régaler de Poulet basquaise (200 repas ont été servis). Une fois rassasié, tout le monde a dansé, ri, chanté jusqu'à tard dans la nuit.

Une fois encore les associations du village et la municipalité ont fait la preuve qu'en unissant ses forces on peut faire de grandes choses.

Merci à tous les bénévoles et à l'année prochaine!







Les galettes de l'ACCA





Le 15 août, l'ACCA a proposé des galettes sur la place de Dalivoy. Les chasseurs ont fabriqué des pâtes salées (pizza, fromage, oignons) et sucrées (crème, praline, chocolat) qui ont connu un vif succès le tout agrémenté de quelques sonneries de trompes de chasse.

Les 8 ans du Margouillat



Le samedi 9 septembre, notre café associatif fêtait ses 8 ans!

La soirée a commencé autour du marché des producteurs locaux où l'on a pu se procurer des tableaux, des tisanes, des objets artisanaux, mais aussi le miel de Thomas, les bières de Boyeux, les poteries de Julie, les plantes d'Enki...

Ensuite, le spectacle de théâtre participatif, par la troupe Cinetéatro, a permis à certains habitants du village d'interpréter le rôle de leur vie !

Puis est arrivée l'heure de déguster les délicieuses lasagnes de Vio, suivies d'une glace artisanale.

Les festivités se sont poursuivies en musique, bien sûr, avec le groupe local Bazaar. Et la soirée s'est terminée (enfin presque), au son du blues-rock puissant de Monsieur Bosseigne!

Encore une très belle soirée, merci à tous ceux qui ont œuvré pour sa réussite et qui sont venus partager ce moment!

Coupe du monde de Rugby... au Margouillat



Parce qu'il est de évènements à partager, le Margouillat a fait montre, une fois de plus, de sa capacité à rassembler et à créer des moments conviviaux. Diffusion des matchs et rediffusion vous ont été proposé et le seront encore.... à suivre et merci!



Soirée chansons !!

Le 7 octobre à 20h30, Salle du Conseil, les "Manque pas d'Air" nous ont offert une soirée conviviale, toute en chansons. Comme autour d'un feu de camp, le public choisissait une chanson dans la brochure distribuée à l'entrée et la reprenait accompagné par Sophie au chant et à la guitare, Dominique à la contrebasse et Brigitte à la flûte, l'harmonica, au chant et surtout à l'animation.

Quelle ambiance! D'Edith Piaf, à Zazie en passant par Dalida, Renaud et Joe Dassin, à tue-tête ou plus doucement, chacun y a trouvé son compte et sa voix. A la fin, tout le monde avait mal à la gorge. Heureusement, le Théâtre de l'Entrée a offert à boire! Comme dans toutes les soirées réussies, personne

n'avait envie de partir.

Daniel et la cigogne, le voyage est fini... mais l'aventure continue!

Cet été, notre champion local a accompli le projet qu'il préparait depuis de longs mois : rallier sur son vélo Gibraltar depuis Altreu (Suisse) en suivant le parcours de la cigogne Max. Nous avons pu partager quotidiennement son trajet et les magnifiques paysages au'il traversés. parcours éprouvant et semé d'embûches mais Daniel est allé au bout, soutenu par équipe de choc et les encouragements de ses proches et

Et maintenant l'aventure continue avec la préparation du film qui devrait sortir dans quelques mois. En attendant la projection, nous pouvons encore une fois applaudir Daniel pour son courage et sa persévérance, et son équipe pour son engagement dans ce beau projet!







Four de Dalivoy

Nous tenons à remercier les bénévoles de l'ACCA qui ont participé à la restauration de la dalle du four de Dalivoy!!

Cérémonie de la ferme de la montagne



Le vendredi de la Mairie fin août au four de Chez Chaboy



Merci à Gérard, aux bénévoles et aux conseillers municipaux qui ont participé à la réussite de cette soirée.





Le bâtiment déjà ancien de la cure est mentionné dans l'acte d'état du bâtiment voisin en 1736 comme suit :

« Acte d'estat pour Sieur François Laporte de sa maison de Labbergement 1736

Aujourdhuy troisième may mil sept cent trente six après midy pardevant Moy notaire royal soussigné et présents les témoins cy bas nommés, a comparu en personne Sr François Laporte bourgeois demeurant à Hauterive lequel de gré m'aurai requis de me transporter en ce lieu ce que je luy ay accordé pour, attendu le mauvais estat de la maison a luy délaissé par Sr Pierre Laporte et Dlle Françoise Monin ses père et mère située audit lieu avec la grange en dépendant joignant la maison presbitérielle »...

On en retrouve la mention dans une délibération de 1785 des habitants de l'Abergement sur des réparations sur l'église et la cure.

« Et dans l'instant est comparu Monseigneur Claude François Richer prêtre et vicaire dudit lieu de L'abergement, lequel a représenté à la communauté s'y assemblée que son logement exige également des réparations urgentes et nécessaires, et a invité lesdits habitants à délibérer présentement sur les moyens qu'il conviendra pour le faire faire. »

Dans un Extrait des registres de la Préfecture du Département de l'Ain de 1792, nous apprenons que le presbytère autrefois propriété du clergé a été récupéré pour intégrer les biens nationaux, a été mis en vente par adjudication, puis récupéré par la commune à la suite de la défaillance de paiement de l'adjudicataire.

« Le Préfet du Département de l'Ain,

Vu la position présentée par le Maire de la Commune de L'abergement de Varey par laquelle il expose que le presbitère dudit lieu fut adjugé le 21 pluviose an sept au citoyen Jean Baptiste Chatard moyennant la somme de 113000 payables en bon de toute nature , qu'il n'a pas rempli les clauses de sa vente, en négligeant d'en acquiter le prix dans les délais espérés ; qu'ainsi cet immeuble rentrant au pouvoir de la republique, il doit être restitué à la commune, selon le vœu de l'art 72 de la loi organique du concordat du 26 messidor an neuf.

Qu'au surplus cet envoi en possession doit d'autant moins éprouver de difficulté que, par acte reçu Humbert Notaire le 18 de ce mois exposant a désintéressé le citoyen Chatard pour raison du 1er sixième par lui payé à la republique sur le prix de dette adjudication, en sorte que la république ne peut être recherchée pour la restitution de cette somme.

Il demande en conséquence que le presbitère dont s'agit soit remis aux habitants de la Commune de L'abergement pour le logement du prêtre envoyé pour déservir leur succursale. »

Le desservant de la commune occupera la cure jusqu'en 1913.



En 1828 la cure de l'Abergement de Varey se trouvait à la place de la maison Michel Philippon. Devant l'état du bâtiment et son éloignement par rapport à l'église, le conseil municipal va étudier les possibilités de déplacer la cure en la rapprochant de l'église.

La Cure (en bleu) sur extrait cadastrale de 1828



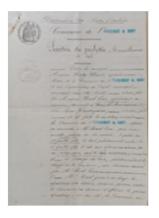
Lors de la séance du 10 mai 1843, M. le Maire a exposé que « le presbytère de la commune est dans un état déplorable, que pour le réparer la somme est trop élevée et que l'emplacement ne se prête pas à une construction convenable ».

Lors de la séance du 7 septembre 1852, le Conseil municipal "a reconnu à l'unanimité que la cure actuelle qui est un peu éloigné de l'église mais assez au centre de la commune, offre tous les avantages nécessaire pour une maison commune et serait d'avis d'y faire faire toutes les réparations nécessaires pour convertir le local en maison commune et de faire construire un nouveau presbytère mieux à portée de l'église ».

Finalement le presbytère sera reconstruit au même endroit en 1859. Le 31 mai 1869 la décision est prise de refaire le toit de la cure.



courrier de l'abbé Gros



dernier bail avant la vente du presbytère

Au lendemain de la loi de 1906 sur la séparation de l'église et de l'Etat, lors de la séance du 6 janvier 1907, le conseil municipal décide de louer le presbytère et ses dépendances pour une année moyennant la somme de 50 francs au desservant.

En 1913, l'abbé Gros, par courrier, fait part de son départ du presbytère à la municipalité qui remettra le bâtiment à la location. Nous n'avons pas le nom du premier locataire civil sur les 6 années qui suivent mais à partir de 1919 M. Louis Revel sera le locataire et ce jusqu'en 1932.

Lors de la séance du 23 août 1931 le conseil décide de mettre en vente le presbytère compte tenu que les travaux d'entretien et d'électrification étaient trop élevés par rapport au revenu de la location. En 1932 le conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour une année pour 600 francs à M. Revel. La cure sera finalement vendue en 1933.

Après une seule enchère et l'extinction de trois feux successivement allumés et éteints sans autres enchères, l'immeuble a été adjugé à M. Julien Louis Bonnet chef de bataillon en retraite, chevalier de la légion d'Honneur demeurant à Lyon, le 15 avril 1933.

Le bâtiment restera dans la famille Bonnet jusqu'à 1961, date à laquelle M. Robert Laurent achètera à ses héritiers. En 2012 les héritiers de M. Laurent ont vendu à M. Michel Philippon et cette année c'est au tour de Philippe et Annabel d'emménager dans les lieux.

Les fautes contenues dans les textes entre guillemets font partie des retranscriptions L. R,

Sources : archives communales et archives notariales déposées aux archives départementales à Bourg en Bresse



Au club Nature des Buses des Bois

Le club nature fait une pause en cette fin 2023! Les 4 grandes buses qui s'en occupent sont débordées. Mais on prépare un printemps 2024 plein de défis!

Le club nature c'est une sortie par mois pour les enfants du village. L'occasion de découvrir la nature qui nous entoure de façon ludique avec les copains du village.

Pour préparer la saison à venir, nous avons besoin de savoir combien d'enfants seront avec nous pour une saison d'aventures et de découvertes.

Donc si vous souhaitez inscrire votre enfant au club nature (15€ de janvier à juin), vous pouvez nous le faire savoir par mail à <u>lesbusesdesbois@gmail.com</u>





Energies renouvelables



La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 demande aux communes de définir d'ici fin décembre 2023, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergie renouvelable, dans le but :

- de sécuriser nos approvisionnements énergétiques dans un contexte de forte vulnérabilité
- de faire baisser la facture énergétique
- de faire baisser nos émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le dérèglement climatique.

Le Conseil municipal travaille sur ce dossier afin de pouvoir définir des zones communales qui peuvent être considérées comme favorables à l'accueil d'installations de production d'énergies renouvelables.

Tous les propriétaires fonciers de la commune sont également sollicités pour nous faire des suggestions d'implantation d'installations (terrains, toitures de maison ou hangars agricoles...)

Vous serez invités à une réunion publique pour échanger sur les différentes possibilités qui s'offrent à nous.



nouvelles conditions d'accès

Voici les nouvelles conditions d'accès à la déchetterie et les tarifs en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

PARTICULIERS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit

PROFESSIONNELS (Par année civile)	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
De 1 à 25 passages	8€	13€	15€	Interdit
26 passages et +	10€	20€	25€	Interdit



Recherche locaux/logement à louer ou acheter

La perennité de la vie d'un village dépend des activités et des projets auquels nous permettons de vivre.

Notre village n'a plus ni commerce, ni école, mais nous sommes souvent sollicités par des artisans, des artistes, des personnes qui voient dans notre lieu de vie un lieu idéal pour développer leur activité. Et nous voyons là une magnifique opportunité pour développer la vie de notre village.

Parallèlement, de nombreuses maisons ou granges restent fermées, inoccupées.

Si vous êtes propriétaire d'un tel lieu et que vous êtes prêt à vendre ou louer, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie!

Merci!



le transport à la demande TOUQUAN

Depuis le 18 septembre la CCPA a mis en place un service de transport à la demande (vous avez reçu la documentation dans vos boîtes).

Lundi matin, 9 heures, j'appelle le 04 8000 7000 pour un trajet vers Ambérieu le mardi à 14h30 et retour à 16h 15.

Après avoir un peu attendu (tous nos conseillers sont en ligne....), je suis en relation avec une conseillère qui constitue mon dossier et prend ma demande en compte (un conseil : munissez vous bien de la brochure avec les plans et les noms des arrêts. La conseillère est quelque part en Auvergne Rhône Alpes...).

Lundi après- midi, je reçois un message de confirmation.

Mardi, 14h30, je suis à Dalivoy, devant le four, arrêt du TOUQUAN. Le minibus arrive à l'heure. La conductrice est charmante, elle encaisse les 2 euros et nous partons. Elle m'explique qu'ils sont trois chauffeurs à tourner sur le secteur et que jusqu'à présent ils ont surtout eu des trajets vers la gare. Elle me dit aussi qu'ils ne connaissent pas vraiment le secteur et se fient au GPS.

16h05, je suis de retour au point dit "la Rencontre" (près de carrefour) et j'attends.... à plusieurs reprises je vois au loin le minibus bleu mais il n'arrive jamais jusqu'à moi! Il finit par y arriver. Cette fois c'est un chauffeur, très sympathique et plus bavard qui déplore le plan de circulation dans Ambérieu mais dit qu'il va s'y habituer très vite (c'était sa première fois).

Nous arrivons sans encombre à Dalivoy. Il est 16h58.





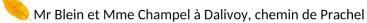
Globalement cette expérience est très positive. Il y a encore des bémols mais tout va se mettre en place à l'usage.

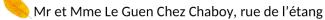
Je ne peux que vous conseiller d'utiliser TOUQUAN, pour que ce dispositif se pérennise et surtout pour le confort de ne pas avoir à conduire et se garer (surtout en gare et devant l'hôpital!) 2 Euros, c'est donné! Ça vaut le coup!!



Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue à :





Ils seront vite intégrés à la vie du village.

Rendez-vous le vendredi 27 octobre pour "le vendredi de l'Abergement" sur le thème d'Halloween où ils pourront faire connaissance avec leurs nouveaux concitoyens.



Dimanche 22 octobre - le repas des aînés

organisé par la Mairie

Vendredi 27 octobre - Vendredi de l'Aberg "Halloween"

organisé par le Comité des fêtes

Vendredi 3 novembre - soirée jeu Chabadabada

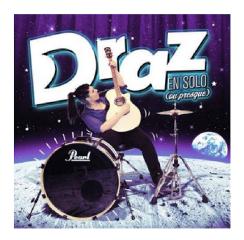
organisé par le Margouillat

Vendredi 17 novembre - soirée BLABLA

organisé par le Margouillat

Vendredi 24 novembre - Vendredi de l'Aberg

organisé par le Comité des fêtes



Vendredi 1 décembre - Concert

organisé par le Margouillat

Une chanteuse solo et des reprises déglinguées!



Dimanche 3 décembre - 16h30 - théâtre

organisé par le Théâtre de l'entrée

La troupe de théâtre de l'IHMAJ nous revient, sans Colombo mais avec une nouvelle pièce aussi passionnante et drôle!

Samedi 9 décembre - Noël au village

organisé par toutes les associations et volontaires du village

Un moment chaleureux par et pour les habitants du village! Animations pour les enfants, huitres à déguster, vin chaud, marché de noël... On espère tous vous y retrouver!



Vendredi 15 décembre - ramène ton toast

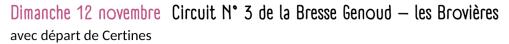
organisé par le Margouillat



Les randonnées à venir

organisé par l'Association des 3 Monts

Dimanche 29 octobre Bords de l'Ain : Neuville, Poncin, la Cueille RV 9 H au parking du pèse-lait ou 9 h 15 à la Route. Prévoir le pique-nique



RV 9 H au parking du pèse-lait. Prévoir le pique-nique. Parcours de l'ordre de 10,2 kms

Dimanche 26 novembre Circuit N° 8 de la Dombes

RV 9 H au parking du pèse-lait. Prévoir le pique-nique. Parcours de l'ordre de 8 kms Possibilité de découvrir du patrimoine l'après-midi si la randonnée se termine tôt.

Dimanche 10 décembre Circuit sur l'Abergement (voir les tarpans)

RV 9 H au parking du pèse-lait. Prévoir le pique-nique.

Dimanche 7 janvier 2024 Circuit sur Jujurieux : Chaux, Vieillard, Poncieux Avec possibilité de tirer les rois (galette offerte par le club)

RV 9 H au parking du pèse-lait. Prévoir le pique-nique.

Dimanche 21 janvier 2024 Sortie raquette à Lachat

ou marche dans le secteur si la neige n'est pas au rendez-vous. RV 8 H 30 au parking du pèse-lait. Prévoir le pique-nique.

